



Vie municipale

Remise en service de l'éclairage public de nuit dans les Hauts d'Essey

Décidée par la ville au plus fort de la hausse des coûts de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité, l'extinction de l'éclairage public pendant les heures creuses de la nuit dans le quartier des Hauts d'Essey à titre expérimental, a fait l'objet d'un questionnaire début juin.

Publié le 22 juin 2023

Outre la nécessité de réaliser des économies budgétaires et énergétiques, il faut se rappeler que le contexte du début d'année 2023 faisait craindre des mesures de délestage localisé. Il fallait agir vite et collectivement pour les éviter. La ville d'Essey a joué le jeu, en attendant que d'autres communes étendent la démarche à leur territoire.

Aujourd'hui, le contexte a quelque peu évolué, la pression est un peu moins forte. Et la période estivale entraîne des activités plus tardives qu'en hiver, la coupure dès 23h devient plus gênante.

L'enquête menée auprès des riverains a recueilli 131 réponses sur près de 390 foyers concernés. Le résultat est sans appel : 57 % des réponses sont peu ou pas du tout favorables au maintien de l'extinction totale. Beaucoup ont proposé des solutions alternatives, qui vont être étudiées. Mais leur mise en œuvre s'inscrira de toute façon dans des délais d'étude et de réalisation à échéance longue et à des coûts qu'il conviendra de comparer avec les économies potentielles qu'elles pourraient générer.

En conclusion, l'éclairage public sera rétabli dans ce quartier, sans restriction, dès le 23 juin.

Merci à tous les habitants qui ont bien voulu répondre à notre sondage !

Une réunion publique sera prochainement proposée pour envisager ensemble la formule d'économie la plus satisfaisante, sans être pénalisante. Car ce sujet, entre autres, reste préoccupant et rien n'est réglé pour autant.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence